



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Procuration : 3
Convocation du Conseil Municipal en date du 07.02.2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 20 février

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Karine BLEAS et Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Ronan LUNVEN.

Secrétaire de séance : Philippe DELAPORTE

N° D_2025-02-20-11

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT KERVIGNOUNEN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire M57 ;
Vu l'avis favorable de la commission en date du 6 février 2025 ;

Conformément à l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi le compte administratif de l'ordonnateur pour 2024.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2024, en conformité avec le compte de gestion du comptable et à constater les mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2023 comme suit :

- ✓ **Recettes budgétaires : 94 952,19 €,**
- ✓ **Dépenses budgétaires : 52 738,23 €.**

Le compte administratif dégage un excédent réalisé de 42 213,96 € au titre de l'exercice 2024 soit :

- ✓ 10 524,27 € en déficit de fonctionnement,
- ✓ 52 738,23 € en excédent d'investissement.

Ce résultat budgétaire, cumulé aux excédents reportés à la clôture de l'exercice 2023 qui s'établissaient à 58 261,77 € en investissement et 16 611,91 € en fonctionnement, aboutit à un **excédent global de clôture pour 2024 de 117 087,64 €**, se ventilant ainsi :

- ✓ 111 000,00 € d'excédent en section d'investissement,
- ✓ 6 087,64 € d'excédent en section de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente l'exécution par chapitre budgétaire.

Vue d'ensemble du compte administratif 2024					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libelle	CA 2024	Chapitre	Libelle	CA 2024
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	42 213,96 €
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
05	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
06	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	0,70 €
07	Charges spécifiques		76	Produits financiers	
08	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)		77	Produits spécifiques	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	52 738,23 €	78	Reprises sur amort, dépréciations (semi-budgétaires)	
Total dépenses de fonctionnement		52 738,23 €	Total recettes de fonctionnement		42 213,96 €
Chapitre	Libelle	CA 2024	Chapitre	Libelle	CA 2024
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipement versées		10	Dotations, fond divers et réserves	
21	Immobilisations corporelles		1002	Excédents de fonctionnement capitalisés	
22	Immobilisations en cours		27	Autres immobilisations financières	
45...	Opérations pour compte de tiers		45...	Opérations pour compte de tiers	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections		040	Opérations d'ordre transferts entre sections	52 738,23 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'investissement		- €	Total recettes d'investissement		52 738,23 €
Total des dépenses		52 738,23 €	Total des recettes		94 952,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour (Madame le Maire quitte l'assemblée et donne la présidence de la séance à Louis SALIOU conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T. – Madame le Maire ayant reçu un pouvoir pour la séance) :

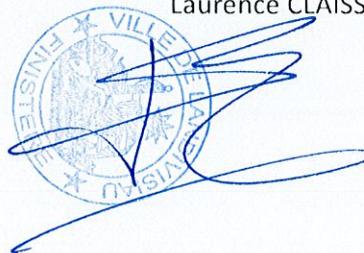
- Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement communal de Kervignounen,
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 20 février 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE



V - ARRETE ET SIGNATURES
 ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 7/02/2025

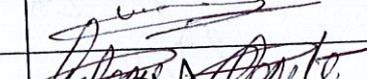
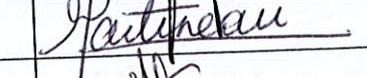
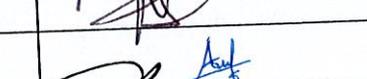
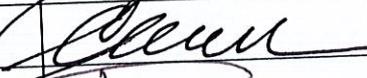
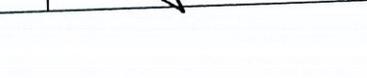
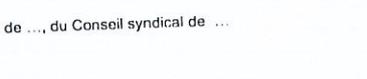
Présenté par le Maire
 A Landivisiau, le 20/02/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Landivisiau, le 20/02/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 CLAISSE Laurence	
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	
06 MICHEL Jean-Luc	
07 APPRIOU Isabelle	
08 PERVES Daniel	
09 TORRES Sonia	
10 JEZEQUEL Sébastien	
11 KERVELLA Julie	
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	
14 BOURGET Frédéric	
15 LE ROUX Delphine	
16 RIVIERE Philippe	
17 DUCLOS Corinne	
18 BALANANT Yvon	
19 BECKING Hélène	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

20 BILLON Arnaud	
21 DUTERDE Nadia	
22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

